



**ARDENNE**  
METROPOLE

# LE MAG

**Avec Ardenne  
Métropole :  
jetons moins,  
trions ce qu'il reste !**



**COMPOSTONS !**



**DÉFI FAMILLE  
ZÉRO DÉCHET**



**BUVONS L'EAU  
DU ROBINET !**



**RECYCLONS  
LE VERRE**

**STOP PUB**



**COUCHES  
LAVABLES**



**POULES  
À ADOPTER**



**COLLECTES  
À CHEVAL**



## ÉDITO

### On fait le tri

Permettez-moi de vous entretenir quelques instants d'un sujet crucial, même s'il n'est pas vraiment glamour : nos déchets. En chiffres ronds, à l'échelle d'Ardenne Métropole, nous en produisons près de 73.000 tonnes par an : 45.000 tonnes qui sont collectées lors des ramassages en porte à porte assurés par l'agglomération, et 28.000 tonnes provenant de vos apports volontaires en déchèterie.

Mais c'est sur un autre chiffre que j'aimerais surtout attirer votre attention. 55 % de ces déchets ne sont pas recyclés. Soit parce qu'il est impossible de le faire (couches culottes, vaisselle cassée, cendres froides...), soit le plus souvent parce que nous ne prenons pas la peine de les trier et de les mettre dans la bonne poubelle ou le bon bac. Or ces déchets non valorisés présentent deux défauts majeurs.

D'une part ils polluent : vu qu'on ne sait qu'en faire, on les enfouit dans des décharges géantes dont nos enfants hériteront.

D'autre part, ils coûtent et vont coûter de plus en plus cher à notre collectivité. L'État a en effet mis en place une taxe qui frappe entre autres les déchets non recyclés. Or d'ici 2025, cette taxe aura été multipliée par 4 pour atteindre 65 euros la tonne. Si nous ne faisons rien, la "facture déchets" de l'agglomération atteindra alors des niveaux que nous ne pouvons nous permettre. Hormis augmenter les impôts réglés par chaque usager, la seule solution consiste donc à faire baisser cette proportion de 55 % de déchets non recyclés.

Et c'est faisable ! Un dernier chiffre pour vous en convaincre : en moyenne, on trouve dans chacune de nos poubelles ménagères plus de 75 % de déchets recyclables. C'est donc bien en triant mieux et plus que nous parviendrons à préserver notre environnement... et notre pouvoir d'achat.

Boris Ravignon  
Président d'Ardenne Métropole  
Maire de Charleville-Mézières

Aiglemont  
Arreux  
Les Ayvelles  
Balan  
Bazeilles  
Belval  
Chalandry-Église  
La Chapelle  
Charleville-Mézières  
Cheveuges  
Cliron  
Daigny  
Damouzy  
Dom-le-Mesnil  
Donchery  
Étrépigny  
Fagnon  
Fleigneux  
Flize  
Floing  
Franchéval  
La Francheville  
Gernelle  
Gespunsart  
Givonne  
Glaire  
La Grandville  
Hannogne-Saint-Martin  
Haudrecy  
Houldizy  
Illy  
Issancourt-et-Rumel  
Lumes  
La Moncelle  
Montcy-Notre-Dame  
Neufmanil  
Nouvion-sur-Meuse  
Nouzonville  
Noyers-Pont-Maugis  
Pouru-aux-Bois  
Pouru-Saint-Rémy  
Prix-lès-Mézières  
Saint-Aignan  
Saint-Laurent  
Saint-Menges  
Sapogne-et-Feuchères  
Sécheval  
Sedan  
Thelonne  
Tournes  
Villers-Semeuse  
Villers-sur-Bar  
Ville-sur-Lumes  
Vivier-au-Court  
Vrigne-aux-Bois  
Vrigne-Meuse  
Wadelincourt  
Warcq

# Tri des déchets : on accélère !

**En raison de décisions gouvernementales, nous allons subir une augmentation de près de 20 % de la taxe d'élimination des déchets ménagers. Seule méthode pour y échapper, changer de braquet pour jeter moins et trier plus !**

On pourrait voir ça comme un exercice de calcul : "Sachant d'une part que la taxe générale sur les activités polluantes décidée au niveau national aura quasiment été multipliée par 4 entre 2019 et 2025, passant de 17 à 65 euros la tonne. Sachant d'autre part qu'en 2019, chaque habitant d'Ardenne Métropole produisait en moyenne 263 kilos d'ordures ménagères par an. De combien devons-nous réduire le tonnage annuel de nos déchets pour éviter de payer plus cher, malgré l'augmentation de cette taxe ? Et accessoirement, si nous ne réagissons pas, à combien se montera la facture que, d'une manière ou d'une autre, nous devons tous régler ?" Et pour les plus motivés, on pourrait même ajouter une donnée supplémentaire : "Prenez également en compte dans vos calculs les quelque 9.300 tonnes déposées dans la benne "encombrants" des déchèteries."

Sauf si elle est solaire (le recyclage des piles n'est pas une mince affaire...), ne sortez pas votre calculatrice, on vous donne les réponses. Avec en prime l'argumentation qui va avec.

## Comment faire pour ne pas payer plus ?

En 2019, à l'échelle d'Ardenne Métropole, nous avons produit 32.000 tonnes de déchets ménagers, collectées en porte à porte, plus 9.300 tonnes de déchets dits "encombrants" déposés en déchèterie.

Si nous voulons que le quadruplement de la taxe sur les activités polluantes demeure pour nous indolore, il nous faut d'ici 2025 réduire au minimum de 8.000 tonnes la quantité de déchets que nous produisons, qu'il s'agisse de nos déchets ménagers résiduels (une fois retiré tout ce que nous pouvons recycler : verre, emballages, journaux, bouteilles en plastique...) ou de ceux jetés dans la benne "encombrants" et qui finissent enfouis dans une décharge.

## Et si on ne fait rien, ça va coûter combien ?

La réponse est encore plus simple : si nous restons à ce niveau de 32.000 tonnes annuelles de déchets ménagers, cette fameuse taxe nous coûtera 2,145 millions d'euros en 2025. Soit à peu de chose près 1,6 million de plus qu'avant l'augmentation. Une augmentation qu'Ardenne Métropole, compte tenu de ses moyens, ne peut tout simplement pas se permettre, à moins de la répercuter sur votre fiscalité.

**77 %**  
de déchets  
triables ou  
recyclables

**23 %** de  
déchets  
ultimes

En moyenne, 77 %  
des ordures ménagères que  
nous jetons sont recyclables.



Billets unitaires, Pass MobiTAC, Pass 10...

**RECHARGEZ VOTRE PASS  
SUR BUSTAC.FR**



## Les raisons d'y croire

Rassurez-vous, il y en a plusieurs...

♦ La première et principale bonne nouvelle... c'est nous ! Ou plus exactement notre comportement quotidien au moment de trier nos déchets. Les différentes initiatives prises depuis 2019 par Ardenne Métropole (voir ci-contre) n'y sont peut-être pas étrangères, mais une chose est sûre : le tonnage de nos ordures ménagères a diminué, avec une baisse de 2,46 % enregistrée entre 2018 et 2020, soit plus de 800 tonnes "économisées". On est encore loin de l'objectif final mais ce premier résultat encourageant montre que chacune et chacun a décidé d'agir. D'autant plus que l'an dernier, nos efforts ont été malheureusement contrariés par les conséquences de la crise sanitaire, la fermeture des déchèteries et la suspension de la collecte du tri pendant 3 semaines... Autre chiffre encourageant, nos apports dans les bennes "encombrants" des déchèteries ont diminué de 16,70 % entre 2019 et 2020, passant sous la barre des 8.000 tonnes annuelles.

♦ Autre bonne nouvelle. La "poubelle moyenne" d'un habitant d'Ardenne Métropole pèse en effet 14 kilos, dont quasiment 10,8 kilos de déchets recyclables, contre à peine plus de 3 kilos de déchets ultimes non valorisables. Si chacun de nous, tout au long de l'année, appliquait à la lettre toutes les consignes ou possibilités de tri, nous baisserions le tonnage de nos ordures ménagères de 77 %, soit près de 25.000 tonnes quand il nous faut en trouver 8.000 !

♦ À ce propos, 3<sup>e</sup> bonne nouvelle, si nos efforts nous permettent de diminuer le poids de nos déchets de plus de 8.000 tonnes, non seulement nous éviterons de verser à l'État des millions d'euros dans le cadre de la taxe sur les activités polluantes, mais en plus nous ferons des économies. Ce qui au final ouvrirait la porte à une baisse des impôts prélevés par l'agglomération auprès des habitants pour financer la collecte et le traitement des déchets.

♦ Ardenne Métropole étudie d'autres solutions pour jeter moins et trier ce qu'il reste :

- la mise en place progressive de la taxe d'élimination des déchets ménagers incitative ;
- le test d'une collecte des biodéchets produit par les habitants avec des triporteurs cargos ;
- le recrutement en service civique de 10 animateurs du développement durable, chargés de promouvoir la collecte sélective dans nos villages et quartiers ;
- la création d'une ressourcerie.



## Économies... et écologie !

On l'a compris, mieux trier et faire baisser le volume de nos déchets ménagers constitue une excellente opération pour préserver notre pouvoir d'achat, créer de nouvelles activités économiques et réduire notre impact carbone. En effet l'importance de chaque geste pour moins jeter et plus recycler est capitale, qu'il s'agisse des déchets végétaux, des tissus, des emballages, du verre..., tout ce que nous trions est transformé puis valorisé. Transformer nos déchets ménagers en ressources, là est le défi !

## Conseils et pistes à suivre

Parvenir à diminuer le tonnage de nos déchets signifie prendre de bonnes habitudes, que ce soit en matière d'achat, de consommation ou de tri.

- ♦ Évitez d'acheter des **produits suremballés**.
- ♦ Apprenez à **accommoder les restes** : Ardenne Métropole va proposer cette année des cours de cuisine à cet effet.
- ♦ À l'achat, privilégiez les **objets réutilisables**. Pensez aussi au prêt, à la location.
- ♦ Prohibez au maximum les **objets à usage unique**.
- ♦ Équipez-vous d'un **composteur** : l'agglomération en a distribué gratuitement 5.000 depuis 2019 (contact 0800 29 83 55 ou [prevention-dechets@ardenne-metropole.fr](mailto:prevention-dechets@ardenne-metropole.fr)). Même en immeuble, vous pouvez utiliser un composteur collectif.
- ♦ Vous recevez en moyenne chaque année 30 kilos de papier dans votre boîte à lettre, dont essentiellement de la pub. Équipez-la d'un autocollant "**Stop pub**" !
- ♦ Tous les emballages vont dans **la poubelle jaune ou le sac de tri** (plus de détails page 4).
- ♦ Participez à notre défi "**Famille zéro déchet**" : celles qui ont déjà accepté le challenge ont baissé en moyenne de 42 % leur volume d'ordures ménagères.
- ♦ Vous avez un ou des enfants en bas âge ? Pensez aux **couches lavables**. Rdv sur le site internet de l'agglomération pour obtenir un kit d'essai proposé par Ardenne Métropole et Valodéa.
- ♦ **Adoptez deux poules** : fournies par Ardenne Métropole, elles se nourriront de vos restes et vous remercieront avec des œufs frais.



Découvrez l'application **BusInfo Ardenne Métropole**

L'INFORMATION VOYAGEURS EN TEMPS RÉEL



Disponible sur  
App Store

Disponible sur  
Google play





## TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



Briques alimentaires



Sacs et sachets



Films



Emballages en carton



Pots et boîtes



Barquettes



Papiers, journaux, magazines

⚠ à plat et non déchiquetés



⚠ Pas besoin de les laver...  
Il suffit de bien les vider !

**Un doute, une question sur le tri ? 0800 29 83 55**

**www.ardenne-metropole.fr** **www.valodea.fr**



VALODEA et Citeo

## RECYCLONS LE VERRE



Le verre est 100% recyclable et à l'infini et le traitement d'un emballage en verre déposé dans une benne à verre coûte 5 fois moins cher que lorsqu'il est jeté aux ordures ménagères !

Malheureusement, chaque Ardennais jette encore 8 kg par an d'emballages en verre dans les ordures ménagères.

En déposant vos bouteilles, pots et bocaux usagés dans les conteneurs à verre, vous êtes le premier maillon de la chaîne du recyclage du verre. Un geste rapide, simple, citoyen et écologique !

Avec 450 conteneurs à verre sur le territoire d'Ardenne Métropole, il y en a toujours un sur votre parcours : lorsque vous allez faire des courses, déposer les enfants à l'école ou tout simplement à l'occasion d'une balade.

*"Avec Ardenne Métropole : jetons moins, trions ce qu'il reste !"*

Plus d'infos : 0800 29 83 55 - prevention-dechets@ardenne-metropole.fr - www.ardenne-metropole.fr

**Bouteilles, pots, bocaux...**

**Ayons le réflexe benne à verre !**

**Ils se trient aussi !**

bouchons en liège, vaisselle      capsules, couvercles

## JOURS FÉRIÉS - COLLECTES DES DÉCHETS



### Jeudi 13 mai

- ♦ les collectes du matin et de l'après-midi seront rattrapées le samedi 15 mai.
- ♦ la collecte du soir sera effectuée le lendemain, vendredi 14 mai.

### Lundi 24 mai

- ♦ les collectes du matin et de l'après-midi seront avancées au samedi 22 mai.
- ♦ la collecte du soir sera effectuée le lendemain, mardi 25 mai.

Les 9 déchèteries seront fermées le jeudi 13 et le lundi 24 mai.

Horaires des collectes : matin à partir de 5 h / après-midi entre 13 h et 19 h / soir (centre-ville de Charleville-Mézières) à partir de 18 h



**#COVID19 - SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ARDENNE MÉTROPOLE - MODALITÉS D'ACCUEIL**

Suivez l'évolution de la situation sur : [www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr)